



Under the Patronage of
وزارة البيئة والمياه والزراعة
Ministry of Environment Water & Agriculture



→ **FRANCE** ←
ExportSalons

41st
EDITION

Saudi
Agriculture

Incorporating: Farming, Agro & Organic Food • Poultry
• Livestock & Dairy • Mills & Feed • Aquaculture • Food Processing &
Packaging • Animal Health & Veterinary Services

21 – 24 Octobre 2024

RIYADH INTERNATIONAL
CONVENTION & EXHIBITION CENTRE



Organized by:

REC شركة معارض الرياض المحدودة
Riyadh Exhibitions Company Ltd.

Ufi UFI Certified International Event
Member

Dossier de participation



Vos contacts

Naâmen BOUHAMED France : + 33 671 90 92 08 & Marie-Pierre + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com



21 – 24 Octobre 2024
Riyadh - Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite est forte d'une économie de 1 108 milliards de dollars, elle est plus importante de la région MENA, avec des investissements dans le secteur agricole de plus de 70 milliards de dollars d'ici 2030...

Les secteurs de l'agriculture sont l'un des plus importants contributeurs au développement de l'économie nationale du Royaume d'Arabie Saoudite et à la réalisation des objectifs Saudi Vision 2030 qui joue un rôle majeur dans les objectifs de la sécurité alimentaire.

**La contribution de l'agriculture au PIB s'élevait à environ
+ 25 milliards de dollars en 2022.**

38 % de croissance du PIB agricole en 2022... pour atteindre 26,6 milliards de dollars.

17,3 milliards de dollars dans l'expansion du marché saoudien de la volaille... Le secteur de la volaille en Arabie Saoudite est l'un des plus importants et des plus dynamiques en raison de la forte consommation de volaille. Cette croissance offre également des opportunités de fournir des aliments pour animaux, des équipements de conditionnement et de transformation, des services vétérinaires et logistiques nécessaires à la croissance du secteur.

Expansion du marché des œufs d'une valeur de 1 milliard de dollars...d'ici 2025 L'Arabie saoudite est autosuffisante en matière de production d'œufs. Les opportunités en matière d'aliments pour animaux, de poulaillers, de services de santé, de transformation et d'emballage, ainsi que de logistique de la chaîne du froid, sont les moteurs de l'expansion du secteur.

4,5 millions de têtes de bétail est l'objectif de croissance... d'ici 2026, des opportunités de croissance significatives existent dans l'élevage, les aliments pour animaux, les équipements, les services vétérinaires, les bâtiments agricoles intelligent smart industries 4.0, Smart feeding...

3,46 milliards de dollars d'opportunités pour le marché de l'alimentation animale... d'ici 2027 et plus de **200 millions de dollars en produits médicaments vétérinaires.**

Expansion du marché de la chaîne du froid de 2,3 milliards de dollars... d'ici 2028 - L'accélération du marché de la logistique alimentaire 4.0 domine le secteur de la chaîne du froid.

L'Arabie Saoudite est 1^{er} marché Biologique

+ 54 millions de dollars et avec une croissance proche de 18 %

En fait le plus grand marché en produits biologiques du Moyen-Orient.



Vos contacts

Naâmen BOUHAMED France : + 33 671 90 92 08 & Marie-Pierre + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com



Les dernières avancées en matière de technologies et de solutions agricoles SAUDI Agriculture 2024...



Les capteurs et logiciels pour les applications agricoles améliorent la planification et le contrôle pour une agriculture plus efficace...

Analyses & conditions des sol, l'humidité, lutte contre les ravageurs sont parmi les dernières informations vitales qui peuvent être fournies par des capteurs et des applications de traitement de l'information connexes pour aider.

Les fournisseurs de technologies agricoles de pointe seront présentés au salon Saudi Agriculture 2024.



Robots agricoles qui jouent un rôle croissant dans les serres modernes...

Les robots agricoles ont fait leur entrée dans les serres du monde entier. Ils sont chargés de pulvériser, planter et emballer les fruits et légumes cultivés en serre.

Les technologies et les innovations en matière de robotique se développent dans les serres modernes afin d'automatiser davantage l'agriculture, d'accroître la productivité, de réduire la main-d'œuvre et d'attirer de jeunes employés qualifiés dans ce secteur.

Les drones et l'imagerie aérienne sont parmi les dernières technologies nécessaires invitées à participer à Saudi Agriculture 2024...

Les drones font partie des dernières technologies qui devraient avoir un impact significatif sur le secteur agricole.

Les drones jouent un rôle majeur dans la cartographie agricole, la surveillance aérienne de la santé des cultures, l'évaluation des sols, la pulvérisation des cultures, l'irrigation, l'inspection et d'autres applications agricoles.

L'agriculture s'accompagne d'une énorme responsabilité, impliquant une surveillance continue pour s'assurer que tout pousse correctement et qu'aucune maladie n'a frappé la culture. Les agriculteurs ont introduit des drones pour voler autour d'eux et prendre des photos et capturer des données pour les analyser.

L'exposition facilitera la découverte des dernières technologies qui permettront de réduire les activités agricoles à forte intensité de main-d'œuvre et d'accélérer le processus de surveillance indispensable à une production efficace et réussie.





21 – 24 Octobre 2024
Riyadh - Arabie Saoudite

Stand clef en main ***Réservez dès aujourd'hui !***

Le stand est livré 100% équipé et comprend :

- Moquette
- Panneau de bord avec nom et logo de l'entreprise
- Parois arrière et latérales **imprimés à votre identité**
- 2 chaises et 1 table, 1 corbeille, 2 flashes lumineux
- Présentation de votre société dans catalogue exposition Anglais/Arabe
- Nettoyage stand et gardiennage



Pavillon France



Hall 3



Vos contacts

Naâmen BOUHAMED France : + 33 671 90 92 08 & Marie-Pierre + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com



21 – 24 Octobre 2024
Riyadh - Arabie Saoudite



Stand clef en main ***Réservez dès aujourd'hui !***

TARIFS SUR LE PAVILLON FRANCE

Rappel : Ce montant correspond à l'achat de la prestation de service réalisée par ALWEN INTERNATIONAL pour le compte de votre entreprise. **Exposer sur le Pavillon France, c'est rejoindre un groupement d'entreprises françaises réunies sous une même bannière permettant d'accroître votre visibilité et avec une communication collective forte et un accompagnement spécifique pour les exposants.**

De plus, vous aurez accès à tous les services + de Pavillon France:

- Force du collectif
- Positionnement optimum au sein du pavillon France
- Stand clé en main
- Une assistance continue à chaque étape du projet

Formule Stand clef en main 100% Saudi - France 2024

La formule ci-dessous comprennent le stand clé en main aménagé (Comptoir Rdv + 2 chaises & identification personnalisé impression des parois) avec la signalétique de votre entreprise, vos badges d'entrée au salon, votre profil & identité au catalogue exposants France en anglais et arabe, votre inscription au catalogue officiel du salon (inclus les 1300 € de frais d'inscription de gestion obligatoires)

- **Saudi Business Invitation** est un service proposé par Alwen International **d'invitations personnalisés de prospects saoudiens VIP** d'une dizaine d'entreprises saoudiennes identifiés **selon vos cibles et interlocuteurs prioritaires** que vous souhaitez rencontrer sur votre stand durant le salon Saudi Agriculture.

Budget forfaitaire : 2 900 € HT

Vos contacts

Naâmen BOUHAMED France : + 33 671 90 92 08 & Marie-Pierre + 33 614.63.38.42

Email : naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com





→FRANCE←
ExportSalons

21 – 24 Octobre 2024
Riyadh - Arabie Saoudite

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À envoyer à naamen-bouhamed@alwen.com – marie-pierre@alwen.com

Raison Sociale: Activité :
Nom responsable : Prénom :
Email : Site Web :
Adresse : Mobile contact :
N° Siret :

Choix de votre stand

Le tarif inclus votre stand équipé + impression des murs

Stand 9 m2 = 6 200 € Stand 12 m2 = 8 200 € Stand 15 m2 = 10 250 € + sur devis
A - Votre stand =Sm=€ HT B - Avec 1 angle + 750 € HT
C - 7 /10 Saudi VIP Business Invitation = 2 900 € D – TV en option
Total budget :+++ 1 300 € Frais Dossier =.....€ HT

Paiement 50% à la réservation – 50% au 30 juin 2024

Description of Exhibits, Please select:

- | | | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Farming Materials | <input type="checkbox"/> Agro-Food, Juices, Water Materials | <input type="checkbox"/> Agro-Food Packaging Technologies |
| <input type="checkbox"/> Farming Technologies | <input type="checkbox"/> Agro-Food, Juices, Water Technologies | <input type="checkbox"/> Aquaculture Materials |
| <input type="checkbox"/> Poultry Materials | <input type="checkbox"/> Agro-Food Packaging Materials | <input type="checkbox"/> Aquaculture Technologies |
| <input type="checkbox"/> Poultry Technologies | <input type="checkbox"/> Others _____ | |

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente d'Alwen International et m'engage à les respecter sans réserve. J'atteste e sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation à cet évènement et en particulier ma responsabilité civile.

Date : _____ **Signature et cachet de l'entreprise** _____

Modalités de règlement

Le paiement de l'Entreprise participante s'effectue uniquement par virement au nom de la Ste ALWEN INTERNATIONAL - La Facture vous sera envoyée dès réception du paiement.

IBAN- FR76 3000 4010 9300 0100 3972 265 BIC : BNPAFRPPNIC - ouvert à la BNPPARIBAS



Vos contacts _____

Naâmen BOUHAMED France : + 33 671 90 92 08 & Marie-Pierre + 33 614.63.38.42



21 – 24 Octobre 2024
Riyadh - Arabie Saoudite



CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1: Peuvent participer au Pavillon France : toutes entreprises FRANCAISES.

Article 2: Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

Article 3: Toute personne désirant exposer devra adresser à ALWEN INTERNATIONAL une demande de participation (alwen@alwen.com), qui devra être acceptée par l'organisateur local, sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand.

Article 4: Les demandes de participation au Pavillon France doivent parvenir à ALWEN INTERNATIONAL accompagnées d'un premier versement de 50% du montant global à payer. Cette avance sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, elle sera acquise d'office en cas de désistement. Le reste du montant doit parvenir 1 mois avant le salon et n'engendrera aucun remboursement.

Les demandes de participation non accompagnées d'un acompte de 50% ne seront pas prises en considération. Tout désistement n'engendrera aucun remboursement.

Article 5: Les exposants peuvent régler leur participation par virement bancaire à l'ordre d'Alwen International (compte mentionné dans le formulaire de réservation de stand).

Article 6: La répartition des emplacements sur le Pavillon France se fera dans la mesure du possible selon la répartition sectorielle des espaces du Pavillon et l'état d'avancement des demandes de participation selon la règle 1^{er} arrivé - 1^{er} servi.

Article 7: Les stands seront disponibles 2 jours avant l'ouverture officielle. L'installation et la décoration de stand devront être terminées au plus tard la veille avant la clôture du hall d'exposition.

Article 8: Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du Salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige. En plus, lors de l'aménagement des stands et jusqu'à l'inauguration et du démontage après la clôture du salon, l'exposant est le seul responsable du gardiennage de ses produits jusqu'à sa sortie.

Article 9: A la clôture du salon, le démontage des stands et l'évacuation des marchandises ne pourront s'effectuer qu'à la clôture officielle du salon. Pour pouvoir procéder à l'évacuation des marchandises l'exposant doit obligatoirement disposer d'un laissez-passer délivré par l'organisateur.

Tous les stands devront être évacués (matériels et décors) dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon. A défaut une pénalité de 100€/jour sera appliquée.

Article 10: Il est strictement interdit : d'utiliser des hauts parleurs ou de mettre de la musique, de distribuer des documents dans les halls et les entrées du Salon, de céder ou sous-louer des Stands et d'utiliser des moyens de transport dans les halls d'exposition. Il est interdit d'accrocher des banderoles sur la structure du plafond des halls sans l'autorisation de l'équipe technique de l'organisateur. Il est interdit de dépasser la superficie - même en hauteur - de l'espace d'exposition attribué. A la fermeture des stands l'exposant est tenu d'éteindre les éclairages et de débrancher les prises éclectiques

Article 11: Toute détérioration du Stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requise. Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

Article 12: En cas de force majeure qui impose le report du salon à une date ultérieure, les demandes de participation seront automatiquement reportées, sauf si l'exposant soumet une demande écrite d'annulation de sa participation. Dans ce cas, les frais de participation payés seront restitués intégralement. En cas de force majeure qui impose l'annulation du salon, les demandes de participation seront automatiquement annulées et les frais de participation payés seront restitués intégralement.

Article 13: Pour des raisons de sécurité, les stands ne pourront comporter une mezzanine.

Article 14: L'exposant est appelé à s'entendre avec les stands mitoyens sur la hauteur des séparations communes et leur harmonisation.

Article 15 : Pénalité de retard : Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Entreprise Participante de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, à partir de la date d'échéance du paiement. Depuis 2015, la révision du taux d'intérêt légal s'effectuera tous les six mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucune mise en demeure de l'Entreprise Participante ne soit nécessaire. ALWEN INTERNATIONAL se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard. Enfin, Alwen International se réserve également le droit de suspendre ou annuler la participation de l'entreprise à la mission sectorielle ou au salon.

Article 16 - Annulation par l'Entreprise Participante : Dans le cas où l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation jusqu'à Cinq (5) mois (date à date) avant la date prévue pour le démarrage du salon/pavillon France, ALWEN INTERNATIONAL ne pratiquera alors aucune retenue sur le prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante et qui sera du montant déjà versé. Si l'Entreprise Participante adresse sa demande d'annulation entre cinq et trois mois (date à date) avant la manifestation, dans ce cas, Alwen International ne retiendra que 50 % du prix de la manifestation à la charge de l'Entreprise Participante, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. En cas d'annulation dans un délai inférieur à trois mois avant la date du salon, l'Entreprise Participante sera tenue au paiement de l'intégralité du prix de la prestation, sauf si Alwen International parvient à trouver une autre société française en remplacement de l'exposant défaillant. Dans tous les cas, Alwen International se réserve le droit de répercuter les conditions générales de l'organisateur du salon sur l'Entreprise Participante, notamment en cas de pénalités financières pour annulation ou absence sur le stand.

Article 17 – Cas de force majeure : Tout cas de force majeure, indépendant de la volonté des parties et empêchant l'exécution normale de leurs obligations, exonère les parties de respecter leurs obligations respectives et entraîne leur suspension. La partie qui invoque la force majeure est tenue d'avertir immédiatement l'autre partie. Sont considérés comme des cas de force majeure, les faits ou circonstances qui sont irrésistibles, extérieurs aux parties et imprévisibles. Dès lors, ces faits doivent être inévitables et indépendants de la volonté des parties.

Vos contacts

Mr Naâmen Bouhamed + 33 671 90 92 08 & Mme Marie-Pierre Hervy + 33 614.63.38.42